Allemagne : le niqab à l'école interdit … mais autorisé

13/11/2016 à 17h11

Depuis trois ans, une élève de 16 ans de Belm (district d'Osnabrück) vient en cours complètement voilée. C'est en fait interdit. Mais on a jusqu'à présent renoncé à des mesures disciplinaires contre la jeune fille ou contre ses parents, l'école a toléré son voile intégral. **La commission de l'éducation du parlement [de Basse-Saxe] vient d'intervenir et a pris la décision suivante : la jeune femme est autorisée à continuer de porter son niqab, qui ne laisse qu'une fente pour les yeux.** Nous ne voulons pas l'obliger à enlever son voile, a expliqué la secrétaire d'État Erika Huxhold. Et cela bien que l'élève soit en infraction avec la loi scolaire de Basse-Saxe, la constitution de Basse-Saxe et la Loi fondamentale [constitution de la République fédérale d'Allemagne].

La raison en est que, d'après les déclarations de toutes les personnes concernées, la paix scolaire n'est pas menacée par le voile intégral de la jeune fille […], a précisé Huxhold. Dans toute cette période, il n'y a eu aucune plainte de la part de ses camarades, de professeurs ou de parents d'élèves.[…] La jeune fille de 16 ans est encore soumise à l'obligation scolaire et elle passera l'an prochain son examen de fin d'études. **Le bien de la jeune fille a priorité, a-t-on indiqué.**

(Traduction Fdesouche)

Source